

FICHE D'URGENCE NON CONFIDENTIELLE

Année scolaire 2025/2026



En cas d'urgence, l'élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers un centre hospitalier (Pontoise le plus souvent). L'établissement appelle le SAMU (15) qui assure l'évaluation médicale et détermine le mode de transport approprié (SAMU, pompiers, ambulance privée...). Un élève mineur ne pourra sortir de l'hôpital, qu'accompagné d'un de ses responsables légaux.

NOM :	Prénom :
Date de naissance :	Classe :

RESPONSABLE LEGAL : ☐ PERE ☐ MERE ☐ Autre cas (préciser le lien) _____		
NOM :		
Prénom :		
☎ Domicile :	☎ : Mobile :	☎ Travail :
N° Sécurité sociale :		
Centre d'affiliation :		

RESPONSABLE LEGAL : ☐ PERE ☐ MERE ☐ Autre cas (préciser le lien) _____		
NOM :		
Prénom :		
☎ Domicile :	☎ : Mobile :	☎ Travail :
N° Sécurité sociale :		
Centre d'affiliation :		

Nom du médecin traitant : _____ ☎ : _____
--

RAPPEL DU REGLEMENT INTERIEUR : La prise de médicaments est interdite au collège
<i>Si l'élève doit prendre des médicaments dans la journée, soit pour un cas d'urgence (crise d'asthme...), soit pour un traitement, il doit apporter son traitement, avec la photocopie de l'ordonnance du médecin ainsi qu'une l'autorisation parentale, à l'infirmerie.</i> <i>Tout élève ayant un problème de santé doit se faire connaître, au plus vite, à l'infirmière (Mme Kessler). Veuillez à signaler dès la rentrée et en cours d'année, les maladies, accidents, problèmes psychologiques qui pourraient avoir une incidence, tant sur le plan santé que le plan scolaire.</i>

OBSERVATIONS PARTICULIERES
Date du dernier rappel de vaccin antitétanique : _____
☐ Allergie : _____
☐ Maladie et traitements : _____
☐ PAP en cours : _____
☐ PPS en cours : _____
☐ PAI en cours : _____
☐ Autres : _____

Il est important de signaler tout changement concernant les renseignements de cette fiche !

Date et signature(s) du (des) responsable(s) légal(aux) :